ROYAUME DE BELGIQUE

B43 K 5/14

orce Intérieur

. COUSTRIELLE

424.772



BREVET D'INVENTION

Le Ministre des Classes Moyennes et des Affaires Économiques

Vu la loi du 24 mai 1854 ;

Vu la convention d'union pour la protection de la propriété industrielle :

Vu le procès verbal dressé le 21 movembre

1437 à 13445.

au Greffe du Gouvernement provincial du Brabant :

ARRÊTE:

Article 1. — Il est délivré à Société anonyme des Établissements

104, Boulevan Grago, à Couris, repr. par et a Hanssens, à Bruxelles.

un brevet d'invention pour: Serfectionnements ouve porte-plume réservoirs ou ampoules et'encre amovibles.

Jaisant l'objet d'une première demande de brevet qu'elle a déclaré avoir élé déposée in France le 27 novembre 1936, au nom vic et?

Or J. J. Hoallauer dont elle est l'ayant. Aroit.

Article 2. — Ce-brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 31 décembre 1937.

Au nom du Ministre et par délégation

La Directour, chaf de seguino

con, Etterb, rum, 202, ter l. 1917 3udy ex

KOYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

BREVET d'invention nº 424772

DEMANDE DEPOSEE, le 22. XI 1937 BREVET ACCORDE par arrêté ministeriel due 1 XII. 1937

BREVER D'INVERTECT

" PERF CTICHNEEMIS ACX FORTE-PLUME RESERVOIRS A ALPOULES D'EMORE ALLOVIBLES ".

Société dite: SOCIETE ANCNYAR DES ETABLISSEMENTS EDAC.

Convention internationale: Priorité d'un prevet d'invention n° 814.135 déposé en France le 27 novembre 1936, par Mr. Rotert Jean Jacques MALLAUER.

On connaît des porte-plume réservoirs dans le corps desquels on introduit des ampoules d'encre dont l'extrémité qui vient en contact avec la tête du porte-plume, comporte une membrane ou un bouchon automatiquement perforé au moment de l'introduction de l'ampoule, par un perforateur porté par la tête, en sorte que l'encre peut alors s'écouler de l'ampoule vers la plume.

Les porte-plume de ce genre présentent l'avantage d'un remplissage très simple et très pratique puisque, après épuisement de l'encre d'une ampoule, on n'a qu'à enlever of any sale with a remplacer par une amposte pleine.

Avec des porte-plane sonaus, l'usager est dependent exign if avec coupours sur lui, en plas de son morte-plane, and superie plaine afin qu'il coit tonguars à côme de pulleure à l'opuisement de l'encre de l'ampaile en service.

Flest là un incomvente to grues auquel la properte invention a pour out de remédier.

le porte-plume selon l'inventi n'est essentiellecent caracterisé par le l'ait ple sur surps est susceptible
de recevoir, simultanément, une ampoule en mosition de service, c'est-à-dire en communication avec la plume, et une ampoule de reserve que l'usager mettra à la place de l'ampoule
en service après epuisement de celle-ci.

Grâce à cette disposition, l'usager n'a pas à emporter sur lui une ampoule de réserve puisque le porte-plume contient lui-même la réserve d'encre.

Un certain nomore d'autres avantages et particularités de la présente invention ressortiront de la description qui va en être faite en regard du dessin annexé qui represente, schématiquement et simplement à titre d'exemple, une forme de réalisation d'un porte-plume selon l'invention.

Sur ce dessin:

La figure 1 est une vue en coupe longitudinale;
La figure 2 est une vue en coupe transversale suivant la libne II-II de la figure 1.

Le porte-plume représenté comprend un corps <u>l</u> muni d'une tête formée d'une douille <u>2</u> et d'une pièce <u>3</u> portant à l'intérieur du corps <u>l</u>, une lance ou perforateur <u>4</u>. Un canal de capillarité $\underline{2}$, alimentant la plume $\underline{6}$, est pratiqué à sette place $\underline{2}$ et la lance $\underline{4}$.

L'alimentation an encre de le orte-plane nou obtanua la mojen l'amp lles <u>7-7a</u> delle madime les comparence p el corpe, an verre par exemple la coute autra madime, iont ine extremite ouverte regoit, a rea remulicance le l'appule an couchon d, en caputenoue ou mutière cumilière. De couchon son realablement perce d'une sinûre qui, prâce à l'elasticite de la matière, asoure normalement la formeture complète de l'ampoule.

Le corps du porte-plame reçoit simultanément deux de ces ampoules: une ampoule en service Z, et une ampoule de reserve Za. Ces deux ampoules sont portées par un étui jouble qui comporte, de chaque côté d'une partie rétreinte 1. d'une part, une douille 11 formant pince dans laquelle est serrée la base de l'ampoule Z en service et, d'autre part, une douille plus longue 11a formant une gaine dans laquelle est librement logée l'ampoule de réserve 7a.

Le corps <u>l</u> du porte-plume est fermé par un chapeau <u>15</u> dans un évidement extrême duquel est logé un ressort <u>14</u> destine à appliquer l'extrémité à bouchon de l'ampoule en service <u>7</u> contre la tête du porte-plume. Ce ressort agit sur une rondelle <u>13</u> s'appuyant elle-même contre l'extrémité de la gaine <u>11a</u> qui transmet alors, à l'exclusion de l'ampoule <u>7a</u>, la pression du ressort <u>14</u> à l'ampoule <u>7</u>.

Lors de la mise en place des ampoules dans le corp: 1, la lance 4 pénètre dans la piqure du bouchon 8; l'encre peut alors librement s'écouler vers la plume 2. Le bouchon 8 etant presue contre la tête 2 assure lui-même une étanchéité

arratt.

Lordque l'ampoule 2 est vile, su devisse le chapean 12, et un retire l'atu. 11-112 avec les deux ampoules 7-72 qu'il corve, a elimine l'ampoule vile 2 et un met à un labe, dans le challe 11 l'ampoule de proceve plaine 72, co replice l'encerole dans le corpo 1 es après revisuage l'anametre de un 12, le prose-plame se prouve le apuveau avec ane acu-velle roville. L'encre, due acquelle ampoule le reserve plai ne pourre discrieurement être pracée dans la soulle 111.

drâce a l'invention, l'unager n'a donc pas à orber constantent sur lui, une ampoule de réserve, le porteplane contenant lui-même sa réserve d'encre.

Un autre avantage reside dans le fait que le réservoir en deux parties assure un écoulement plus régulier. En effet, avec les porte-plume à grande contenance, il se produit toujours quand ils sont aux 2/3 vides, un écoulement plus intense, dû à la pression du volume d'air ayant remplacé l'encre dans le réservoir.

Enfin grâce au pouchon en caoutchouc 3 dont la lance 4 ne fait que dilater provisoirement la piqure, l'usager pourra retirer l'ampoule en service Z avant son épuisement complet sans que de l'encre s'en écnappe puisque dès que la lance 4 se dégage du bouchon 8, la piqure de ce dernier se referme automatiquement et de façon étancne du fait même de l'élasticité de la matière.

Il va d'ailleurs de soi que l'invention n'a été décrite et représentée qu'à titre explicatif et nullement limitatif et qu'on pourra y apporter des modifications de détail sans altérer son esprit.

<u> R S S J II S</u>

conte-plane reservoir à dantouches d'encre anovioles, obsentialiement caracterise par le fait que son comps dot subceptible de recevoir, simulpanement, and amnoule en position de ærvice, c'est-a-dire en communication avec la plane, et une ampoule de reserve que l'asager pottru à la place de l'ampoule en service, april obalisement de celle-ci.

Ce porte-plume peut âtre caractérise, en supre, par les points survants, ensemble ou separement:

- a) les deux ampoules, placées l'une à la suite de l'autre suivant l'axe du porte-plume, sont portées par un étui double dans l'une des branches duquel est pincée la pase de l'ampoule en service tandis que dans l'autre pranche, affectant la forme d'une gaine, l'ampoule de réserve est logée librement.
- b) Chaque ampoule est fermée, à une extrémité, par un bouchon en caoutchouc préalablement percé d'une piqure dan laquelle penètre en la dilatant, au moment de la mise en place de l'ampoule, une lance ou perforateur porté par la tête du porte-plume, cette piqure se refermant automatiquement, si on retire l'ampoule.
- c) Le bouchon en caoutchouc de l'ampoule en service est appliqué de façon étanche contre la tête du porte-plume, par un ressort qui agit sur ladite ampoule, par l'intermédiaire de l'étui double susmentionné.

Bruxelles, le 22 novembre 1937. P.Pon.: Sté dite: SOCIETE ANONYME DES El'Applissements EDAC.

Allo/Rant lu

<u>-</u>

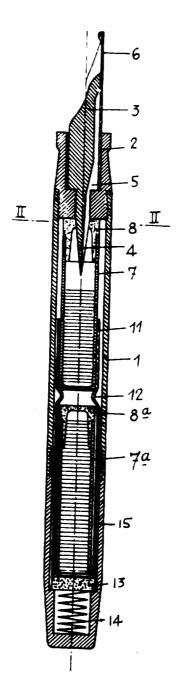
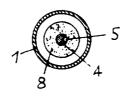


Fig. 2





P.Pon.: Sté dite: SOCIETE ANCYVEE DES ETABLISSEMENTS EDAC.

5